

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_027 : TRANSPORTS / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE AURILLAC AGGLOMÉRATION ET L'AFAPCA **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

L'AFAPCA – Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et pour l'emploi est une Association Loi 1901 qui œuvre, sur le territoire du Cantal, pour accompagner les publics en fragilité en démarche d'insertion professionnelle. Elle intervient notamment sur le volet « Mobilités solidaires et inclusives » en portant des projets, dispositifs et expérimentations auprès de ses bénéficiaires.

A titre d'exemple, l'AFAPCA a notamment initié, en lien avec Handicap et Société, un groupe de travail « Mobilité pour Tous », qui a permis d'aboutir au déploiement, sur les années 2023 à 2025, du programme TIMS, visant à expérimenter des solutions d'éco-mobilité inclusive sur le territoire. L'AFAPCA met aussi en œuvre une école de conduite solidaire et travaille actuellement à une cartographe des mobilités.

Aurillac Agglomération et l'AFAPCA coopèrent déjà via un partage d'informations et pour l'animation du Challenge Mobilités et l'Agora des Mobilités qui ont lieu chaque année.

Une première convention de partenariat a été approuvée par délibération n° DEL_2023_115 du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2023 afin d'étendre les actions de collaboration relatives à la compétence Mobilité entre Aurillac Agglomération et l'AFAPCA.

Ainsi, Aurillac Agglomération peut s'appuyer, en complément de ses propres actions (tarification solidaire, Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite), sur les travaux menés par l'AFAPCA en matière de mobilité auprès de ses bénéficiaires : recherche de solutions de mobilité adaptées au profil des ressortissants, accompagnement des publics en difficulté dans leur autonomie pour utiliser les transports en commun, développement d'expérimentations et projets de mobilité inclusive portés sur le territoire d'Aurillac Agglomération et de ses communes membres...

A travers cette convention de partenariat, qui formalise cette coopération et les moyens qu'elle mobilise, Aurillac Agglomération apporte un soutien financier annuel à l'AFAPCA à hauteur de 20 000,00 €.

La première convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler dans les mêmes termes pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat renouvelée avec l'AFAPCA, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.